



Pouvoir adjudicateur

Groupement d'Intérêt Public
INSTITUT DE METALLURGIE DU VAL DE FENSCH
METAFENSCH
109 rue de Thionville
57270 Uckange, France

Procédure adaptée en application à l'article R2123 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018

MARCHE DE SERVICES

Ayant pour objet

PRESTATIONS D'EXPERTISE COMPTABLE

RENDEZ-VOUS PREALABLE RECOMMANDE POUR LES LOTS 1 et 2

Règlement de consultation (RC)

Date et heure limite de remise des offres : 24 Août 2020 à 18h00

ARTICLE 1 – POUVOIR ADJUDICATEUR

Groupement d'Intérêt Public METAFENSCH
109, rue de Thionville
57270 UCKANGE
<http://www.metafensch.fr>
E-mail : administratif@metafensch.fr

ARTICLE 2 – OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet l'exécution de prestations d'expertise comptable y compris la gestion sociale pour le compte du GIP.

Le GIP est situé au 109 rue de Thionville, 57270 Uckange, France.

L'ensemble du marché est organisé en deux lots, comme décrit dans le CCTP :

- Lot N° 1 : Mission comptable et fiscale
- Lot N°2 : Mission de gestion sociale

Les candidats peuvent répondre à un ou plusieurs lots. Les offres seront examinées par lot et chaque lot attribué indépendamment.

ARTICLE 3 – PROCEDURE ET FORME DU MARCHE

Le GIP METAFENSCH est un pouvoir adjudicateur soumis à l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et au décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018.

Le présent marché est une procédure adaptée en application à l'article R2123 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CANDIDATS

L'offre sera présentée par une seule entreprise ou par un groupement. L'un des prestataires membre du groupement, désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire, représente l'ensemble des membres vis-à-vis du pouvoir adjudicateur, et coordonne les prestations des membres du groupement.

En cas de groupement, la forme exigée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire.

ARTICLE 5 - DUREE DU MARCHE

Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification. Il peut être reconduit pour une période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, en fonction de la décision du pouvoir adjudicateur, dans les conditions prévues aux clauses contractuelles.

Le marché prend effet le 1^{er} octobre 2020.

ARTICLE 6 - PRIX

4.1 . Régime de prix

Le prix des prestations fera l'objet d'un prix forfaitaire et d'un prix optionnel comme indiqués dans le CCTP.

4.2. Les révisions de prix

Le prix définitif est non-révisable et non actualisable pendant toute la durée du marché.

4.3. Conditions de paiement

Le paiement s'effectuera sur la base de chaque trimestre à terme échu.
Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la date de réception des factures.

A défaut, le paiement d'intérêts moratoires est mis en œuvre. Ils sont calculés sur la base du taux d'intérêts légal majoré de deux points.

ARTICLE 6 - OPTIONS ET VARIANTES

Les candidats ne sont pas autorisés à proposer des solutions variantes.

ARTICLE 7 – RENDEZ-VOUS PREALABLE

Les conditions de rendez-vous préalable sont les suivantes :

Les visites auront lieu de préférence les mardis ou jeudis de 8h à 16h.

Il est impératif de prendre rendez-vous auprès de l'assistante de gestion au 03 82 80 13 80.

ARTICLE 8 – PLANNING

A titre indicatif, le planning prévisionnel est le suivant :

- Publication du marché : 28 mai 2020
- Discussions/Réponses aux questions : 29 mai au 21 août 2020
- Remise des offres : 24 août 2020 à 18h
- Informations aux candidats retenu : 14 septembre 2020

ARTICLE 9 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 120 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres finales. Avant l'expiration de cette période, les candidats non-retenus seront notifiés. Les prix dans l'offre du titulaire doivent rester fixes pendant la durée légale de recours des candidats non-retenus, c'est-à-dire 11 jours.

ARTICLE 10 – CRITERES PRIS EN COMPTE POUR L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Les critères de jugement, devant permettre d'évaluer l'offre économiquement la plus avantageuse, sont considérés dans l'ordre de priorité suivante :

1. La valeur technique basée sur les critères suivants :
 - Les moyens humains mis à disposition du GIP
 - Le délai de traitement des demandes urgentes et non urgentes
 - Le délai d'exécution des prestations et information du client
 - Disponibilité de l'interlocuteur référent
2. Prix
3. Les solutions apportées en termes de plateforme collaborative cabinet expertise comptable/client
4. La qualification et l'expérience dans les gouvernances complexes tels que les GIP, ainsi que des références dans le domaine de la Métallurgie

ARTICLE 11 – DATE DE REMISE DES PROPOSITIONS

Les offres définitives sont à déposer au plus tard pour le **24 Août 2020 à 18h00, terme de rigueur**. En cas de non-respect de ce délai, le pli du candidat ne pourra être ouvert par le pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 12 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Le CCTP, CCAP, RC et AE sont disponibles sur le site web (<http://www.metafensch.fr/fr/en-cours.html>) ou sur demande auprès de administratif@metafensch.fr.

ARTICLE 13 – DOCUMENTS A REMETTRE PAR LES CANDIDATS

L'offre contiendra les pièces suivantes datées et signées :

- l'acte d'engagement, daté et signé par le Représentant de la Société ou toute personne juridiquement habilitée à représenter la Société et ses annexes : le bordereau de prix et la ou les déclarations de sous-traitance ;
- le cahier des clauses administratives particulières, paraphé et signé.
- le cahier des clauses techniques particulières, paraphé et signé.

Un mémoire technique comprenant :

- Une présentation de l'entreprise et ses moyens,
 - La description des moyens humains, la présentation de l'équipe, les coordonnées de l'interlocuteur privilégié (organigramme, CV, etc.),
 - D'autres éléments considérés comme pertinent pour le marché
- l'offre technique détaillée en cohérence avec le CCTP

- le détail économique de l'offre, avec une décomposition des prix

Les offres non complètes pourront être déclarées irrecevables sans être examinées.

Les offres présentées par un groupement doivent être signées, soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises.

ARTICLE 14 – CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES FINALES

La transmission des offres dématérialisées s'effectue par envoi à administratif@metafensch.fr

Les plis électroniques devront être transmis avant le jour et l'heure inscrits au Règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception des plis correspondra au dernier octet reçu.

Les plis parvenus après cette date et heure limites par voie dématérialisée seront éliminés sans avoir été lus et le candidat en sera informé.

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre. Le candidat doit donc être vigilant et prévoir un délai suffisant de transmission.

14.1 - Présentation des plis électroniques

Présentation des plis

Les fichiers constitutifs de la candidature et de l'offre devront être présentés **dans un seul dossier** et présenté comme suit :

- un sous dossier intitulé "candidature" contenant tous les fichiers permettant d'analyser la recevabilité de la candidature ;
- un sous dossier intitulé "offre" contenant tous les fichiers permettant d'analyser l'offre du candidat.

Le soumissionnaire est invité à :

- utiliser des plateformes d'échange de documents au lieu d'envoyer des courriels
- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe" ;
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros" ;
- **ne pas chiffrer ou crypter son pli électronique et tous les fichiers composant son offre ;**
- faire en sorte que sa candidature et son offre ne soient pas trop volumineuses sachant que la taille de chaque fichier ne devra pas dépasser 40 Mo ;
- traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

ATTENTION : Le non-respect de ces conditions est susceptible de rendre l'offre irrecevable.

Formats de fichiers

Tous les fichiers devront être compatibles avec les formats suivants :

- le format Adobe® Acrobat® PDF (extension correspondante .pdf)
- le format ZIP ou RAR (extension correspondante .zip)
- le format RTF (extension correspondante .rtf)
- le format bureautique propriétaire de Microsoft® (en version 2000, 2003,2007 ou 2010) (extension correspondante : **.doc** ou **.docx** pour les textes ; **.xls** ou **.xlsx** pour les feuilles de calcul ; **.ppt** ou **.pptx** pour les présentations de diaporama)
- le format JPEG, PNG, GIF, BMP ou TIFF/EP pour les images et les photographies (extension correspondante : **.jpg** ; **.png** ; **.tif** ; **.gif** ; **.bmp**)
- le format DWF
- le format bureautique open office (extension correspondante : **.odt** ; **.ods** ; **.odp**)
- le format vidéo .mov, .mp4, .avi

ATTENTION : En cas de format différent, l'offre du candidat sera automatiquement éliminée sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

ARTICLE 15 – CLAUSE DE CONFIDENTIALITE

Les informations contenues dans le cahier des clauses particulières sont confidentielles. Le titulaire s'engage à ne pas en diffuser le contenu.

Le titulaire est tenu, ainsi que l'ensemble de son personnel et, le cas échéant, de ses sous-traitants et fournisseurs, au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont il a ou aura eu la connaissance durant l'exécution du marché.

Il s'interdit, notamment, toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers sans l'accord préalable de l'administration.

ARTICLE 16 – MODIFICATION DE DETAIL DU PRESENT REGLEMENT DE LA CONSULTATION

MetaFensch se réserve le droit d'apporter, au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres finales des modifications de détail aux documents de la consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats sélectionnés, la date limite fixée pour la remise des offres finales est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 17 – RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir des renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, **au plus tard sept jours** avant la date limite de remise des propositions ou de l'offre, une demande écrite (courrier, fax ou mail) à :

MetaFensch
109 rue de Thionville
57270 Uckange

France
<http://www.metafensch.fr>
Email : *administratif@metafensch.fr*,
Téléphone : *03.82.80.13.80*

Une réponse sera alors adressée à tous les candidats ayant retiré le dossier ou encore en lice.